



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E64628

VALABLE JUSQU'AU 24/06/2024

ÉDITÉ LE 22/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1976
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 01/05/2000
8 000

Raison sociale : MAHE JEAN SARL

BANDE DE HAUTE VILLE
56420 PLUMELEC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VANNES 430 400 234 RCS

Téléphone : 02 97 42 25 20
Portable :

Fax : 02 97 42 30 21

Siret : 430 400 234 00018

Site Internet :

E-mail : sarl.jean-mahe@wanadoo.fr

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5419815

Responsabilité légale :

MAHE STÉPHANE CO-GÉRANT / MAHE JÉRÔME CO-GÉRANT

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 55095426

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 55095426

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2022

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	11/06/2020
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	11/06/2020
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	02/06/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC
2, RUE CHARLES LANSARD
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.